

Les clôtures de berges

clôtures classiques ou clôtures électrifiées ?

Projet Coopération Berges : Fiche technique n°5

Spécificités

La clôture classique se compose de 2 à 4 fils de fer barbelé non électrifiés et de piquets en bois (épicéa traité, chêne, acacia, châtaigner) ou en métal généralement distants de 4 à 6 m.

La clôture électrifiée se compose d'une source de courant, l'électrificateur, de la clôture proprement dite, fils conducteurs et piquets, des isolateurs pour le ou les fils et d'un système de mise à la terre.

Légalement, la clôture doit être placée à une **distance minimale de la crête de berge de 75cm**. Cette distance assure à la clôture de jouer son rôle

et permet la circulation du gestionnaire. La végétation qui ne manquera pas de se développer dans cet espace participera au maintien des berges.

clôture ne respectant pas la distance légale



clôture classique à 3 fils



clôture électrifiée à 1 fil

Avantages et Inconvénients

	Avantages	Inconvénients
Clôture électrique	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif amovible (fil lisse) Installation aisée Moins de dégâts lors des crues Possibilité laissée aux animaux de brouter l'herbe croissant à la verticale de la clôture Possibilité de retrait de la clôture pour l'entretien du cours d'eau, la fauche et lors de crues importantes 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'une source électrique Davantage d'entretien / réparation Consommation électrique Fauchage pour éviter que l'herbe ne touche le fil Inefficace sans une bonne mise à la terre
Clôture classique	<ul style="list-style-type: none"> Pas de consommation électrique Clôture robuste Peu d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif inamovible Dégâts réguliers lors des crues Installation plus difficile



Fonds européen agricole pour le développement rural : "l'Europe investit dans les zones rurales."



clôture amovible en zone inondable



clôture amovible délimitant une bande de prairie extensive

Conseils

La légèreté de la clôture électrifiée permet la mise en place de **clôtures temporaires** à l'aide de piquets

métalliques ou en matière synthétique (PVC, fer à béton, polypropylène). Celles-ci sont préconisées **en zone inondable**. Une distance entre piquets de 4 à 8 m et un **fil simple** en acier galvanisé ou en aluminium suffiront.

L'utilisation de **fil barbelé** renforce l'efficacité de la clôture électrique pour le maintien à l'écart des bovins, mais il est plus cher et son installation est plus contraignante.

Dans la plupart des cas, un seul fil électrifié posé entre 80 cm et 1 m du sol suffit pour éloigner le bétail des berges tout en leur permettant de consommer la végétation qui se développe à la verticale de la clôture. Cette précaution évite ainsi à l'éleveur un travail d'entretien fastidieux.

Pour les **clôtures électriques permanentes**, et en particulier pour les piquets de coin et de traction, les piquets en bois sont préconisés car ils sont très solides et supportent des tensions élevées.



L'utilisation d'herbicide à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone humide est à proscrire !

Une alternative : la haie

! Une haie constitue une **barrière physique entre la pâture et le cours d'eau qui peut avantageusement remplacer une clôture.**

! Elle présente en plus **bien d'autres intérêts agronomiques, paysagers, écologiques, hydrologiques ou économiques.**



Passe-clôtures

L'insallation de passe-clôtures permet aux différents usagers, gestionnaires, pêcheurs, promeneurs, l'accès aux berges en toute sécurité et sans endommager les clôtures.

Un marche-pied en bois associé au gainage des fils sur une largeur d'un mètre est généralement suffisant.



Renseignements :

GAL Pays des Condruses
www.galcondruses.be
Marc Wauthélet
Rue de la Charmille, 16 - 4577 Strée
marc.wauthelet@galcondruses.be
085/ 27 46 12

GAL Pays des Tiges et Chavées
et GAL Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz
www.tiges-chavees.be / www.galvraicondroz.be
Samuel Vander Linden
Rue d'Hubinne, 25 - 5360 Hamois
gal.berges@gmail.com
0471/ 88 62 59

Projet Riparia
www.cr-ourthe.be
Pierre Pirotte
Rue de la Laiterie, 5 -
6941 Tohogne
info@cr-ourthe.net
086/ 21 08 44

Editeur responsable : Louis Beauvois
Avenue de Criel 5 - 5370 Havelange